

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 2 juillet 2026

L'État et l'ensemble des membres du Conseil Maritime de Façade s'accordent pour classer 3 % des eaux de la façade aquitaine en protection forte

Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde et Jean-François QUÉRAT, préfet maritime de l'Atlantique, ont présidé le Conseil maritime de façade Sud-Atlantique le mardi 30 juin 2026 à La Rochelle.

Cette réunion s'est tenue un an après la troisième conférence des Nations unies pour l'Océan organisée à Nice, durant laquelle la stratégie dédiée à la protection des fonds marins, visant une accélération de la protection forte pour les habitats marins sensibles, a été officialisée.

En façade Sud-Atlantique, l'objectif fixé était de labelliser en protection forte les zones de canyons et habitats profonds sensibles du golfe de Gascogne. Ces zones du large comprennent une biodiversité unique, au sein desquelles la réglementation garantit l'absence d'activités humaines impactantes.

En adoptant un avis favorable à cette labellisation, **le Conseil maritime de façade a concrétisé l'avancée de la protection forte en mer : 3 % des eaux de la façade sont prêts à être labellisés.** Le dossier de labellisation va maintenant être remonté au ministère de la Transition écologique pour la finalisation de l'instruction.

Des actions phares contribuant au Plan d'action du document stratégique de façade, document cadre et stratégique pour les milieux marins, ont été présentées :

- **le déploiement du label « Ports propres »** (Association des ports de plaisance de l'Atlantique) visant la gestion environnementale exemplaire des ports de plaisance,
- **la récente alliance entre les chantiers navals Fountaine-Pajot et Beneteau** (avec l'entreprise E-Lektra) pour le développement de moteurs électriques pour voiliers.

Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine : *« Les milieux marins sont soumis à des pressions variées, accentuées par le changement climatique qui s'intensifie. Protéger l'océan, c'est à la fois protéger un puits de carbone essentiel, protéger la biodiversité, et protéger également toutes les populations qui en dépendent directement ou indirectement. La labellisation en protection forte y contribue fortement. »*

Jean-François QUÉRAT, préfet maritime de l'Atlantique : *« Un an après la conférence des Nations Unies pour l'Océan, la proposition de labellisation en protection forte des principaux habitats sensibles et canyons des grands fonds marins marque à la fois une étape importante pour la protection du milieu marin et souligne l'efficacité de la concertation et du dialogue de tous les acteurs au sein du conseil maritime de façade Sud Atlantique. Les objectifs sont tenus. »*